

Département du Bas- Arrondissement de Sélestat-
Erstein
Canton d'Erstein
Commune de Bolsenheim

Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal

Séance du lundi 23 avril 2018 à 19h30

Sous la présidence de M. François RIEHL, Maire

Nombre de conseillers élus : 11 Conseillers en fonction : 11 Conseillers présents : 9

Absents excusés : Mme Sandrine TESORO, M. Arnaud ANTONI-ARRUS

Date de convocation du conseil municipal : 13/04/2018

**Sujet de la délibération : Création d'un EMPLOI D'ADJOINT
TECHNIQUE (renouvellement de contrat)**

Pour :	1
Abstentions :	8
Contre :	0

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
- Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
- Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale, (art. 3, al. 2)
- Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, en vertu de laquelle les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou établissement et que celui-ci doit mentionner sur quel grade il habilite l'autorité à recruter,
- Vu la réforme au 1/1/2017,
 - Considérant qu'il y a lieu de créer un emploi pour entretien des espaces verts et fleuris, pour veiller à la propreté du village, distribution du courrier, travaux d'entretien des bâtiments communaux, au poste d'Adjoint Technique.
 - Vu le courrier de notification du 5/4/2018 à l'attention de M. Alexandre SCHMIDT pour proposition de renouvellement d'une année du contrat cité ci-dessous faite par M. le Maire,
 - Vu l'acceptation de M. Alexandre SCHMIDT du 5/4/2018 à cette proposition après entretien de l'Agent avec M. le Maire,
 - Etant donné la mutualisation des services au sein de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein qui est éventuellement à venir,

- Vu le déroulement de carrière de l'agent au sein de la commune qui est de 2 années de contrat à durée déterminée et son cadre d'emploi actuel,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE avec 1 voix POUR, 8 ABSTENTIONS et 0 CONTRE

de ne pas créer, l'emploi **d'ADJOINT TECHNIQUE (renouvellement du contrat en cours pour un an)**, tel que proposé par M. le Maire,

« Emploi permanent pour faire face à une vacance temporaire d'emploi, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire »

- Ceci à compter du 1^{er} juillet 2018 jusqu'au 30 juin 2019.
- La durée hebdomadaire de l'emploi sera à nouveau de 35 heures/semaine, temps complet.
- Ce point sera revu au prochain conseil municipal après consultation du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour plus de précision sur la suite envisageable, à savoir un recrutement de stagiaire pour lequel M. Alexandre SCHMIDT devra fournir ses précédents contrats de travail du public et du privé (les dates de début et de fin de contrat ainsi que la durée hebdomadaire de service de chaque contrat devant obligatoirement apparaître pour être pris en compte). Il sera alors classé à un certain échelon du grade d'Adjoint Technique Territorial en fonction de ses services antérieurs.

Publié et transmis à la sous-préfecture de Sélestat-Erstein le 24/4/2018

Le Maire, F. RIEHL